



CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT DEMANDE INITIALE/RENOUVELLEMENT/MODIFICATION

PIECES JUSTIFICATIVES COMMUNES A TOUT DEMANDEUR

- Formulaire de déclaration préalable d'une activité ambulante, **signé obligatoirement par le demandeur**. (Ce formulaire n'est pas à fournir lors de l'immatriculation si l'imprimé P0 ou M0 est signé par le demandeur).
- **Justificatif d'identité :**
 - o **Nationalité française** (domicile en France ou hors de France) : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, ou tout document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
 - o Pour les personnes sans domicile fixe déjà titulaires d'un livret de circulation avant le 29/01/17 : copie du livret de circulation en cours de validité avec la mention de l'adresse du centre communal ou inter-communal d'action sociale de sa commune de rattachement.
 - o **Nationalité étrangère :**
 - Domicile en France :
 - Pour les ressortissants de l'EEE et de la Suisse : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.
 - Pour les autres ressortissants : copie de titre de séjour en cours de validité.
 - Domicile hors de France :
 - Possible uniquement pour les ressortissants de l'EEE et de la Suisse : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.
- Copie d'un justificatif de domicile : copie du bail ou copie de quittance de loyer ou du titre de propriété ou de facture EDF ou eau ou téléphone.
 - o Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement avec copie de justificatif de domicile de l'hébergeur.
 - o Si le demandeur est sans domicile fixe : attestation de domiciliation de l'organisme social.
- 1 photo d'identité récente en couleur.

PIECES JUSTIFICATIVES EN FONCTION DE LA SITUATION DU DEMANDEUR

- Pour un entrepreneur individuel ou un micro-entrepreneur ou une société commerciale :
 - o Extrait (original) du Registre du Commerce à jour de moins de 3 mois ou à défaut, un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- Pour une association :
 - o Certificat d'inscription délivré par l'INSEE.
 - o Copie des statuts.

COÛT DE LA REDEVANCE

30 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE - CCI NORD ISERE, ou par carte bancaire, ou par espèces (merci de prévoir l'appoint).